

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 MARS 2023

Délibération n°2023-01 : présentation du rapport d'activité 2022

Vu l'article L712-3 (IV, 7°) du code de l'éducation ;

Le conseil d'administration, dans sa séance du 21 mars 2023, adopte le
rapport d'activité 2022.

Nombre de votants : 21
Pour : 21
Contre : /
Abstention : /

Le président du conseil d'administration de l'École
nationale des chartes



Christophe STRASSEL

Membre du campus Condorcet

65, rue de Richelieu
F-75002 Paris
T +33 (0)1 55 42 75 00